



Municipalité
1513 Hermenches

Monsieur Raymond Porchet
Route de la Moille Robert 15
1513 Hermenches

Hermenches, le 24 mars 2016

Autorisation municipale – fermeture d'un couvert – Parcelle 122

Monsieur,

La Municipalité autorise les travaux de pose d'une porte de garage devant votre couvert situé sur la parcelle 122. Cette porte sera sectionnelle d'une dimension de 3 mètres de largeur sur 2,20 mètres de hauteur. La couleur sera blanche RAL 9016.

Cette autorisation est délivrée au sens de l'art.111 LATC et 39 RLATC, dispensant d'enquête publique les travaux de minime importance. Le droit des tiers est réservé.

Toute modification de votre projet présenté par courrier en date du 14 mars 2016 est soumise à une nouvelle autorisation.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, nos meilleures salutations.

Municipalité d'Hermenches


Marlène Rod Trauffler
Syndic


Philippe Rebet
Secrétaire



Taxes et émoluments : frs **50.00**

Les présentes décisions et les conditions éventuelles dont elles sont assorties peuvent faire l'objet d'un recours auprès de la Cour de droit administratif et public du Tribunal cantonal (av. Eugène-Rambert 15, 1014 Lausanne) ; Le recours s'exerce par écrit dans les 30 jours dès la communication de la décision attaquée. L'acte de recours doit être signé et indiquer les conclusions et motifs du recours. La décision attaquée est jointe au recours accompagné le cas échéant de la procuration du mandataire.